APPEL A CANDIDATURES

REGLEMENT DE CONSULTATION
AUTORISATION D'OCCUPATION TEMPORAIRE
DU DOMAINE PUBLIC COMMUNAL

Local communal à usage de restauration - Complexe sportif de Montaleigne
Chemin de l'Estelle 06800 CAGNES SUR MER

Article 1 - OBJET DE LA CONSULTATION

Le présent appel à candidatures concerne la mise à disposition d'un local communal à usage de restauration, situé dans l'enceinte du complexe sportif de Montaleigne, sis Chemin de l'Estelle 06800 Cagnes-sur-Mer et cadastré section CN n°17 et ce, à compter du 10 décembre 2018.

Article 2 - DESCRIPTION DU LOCAL

Plan de situation

Ce local d'une superficie de 114,80 m² se compose d'une salle de télévision, d'une salle de restauration et d'une cuisine. Il existe également une terrasse d'environ 127 m².

Plan du local

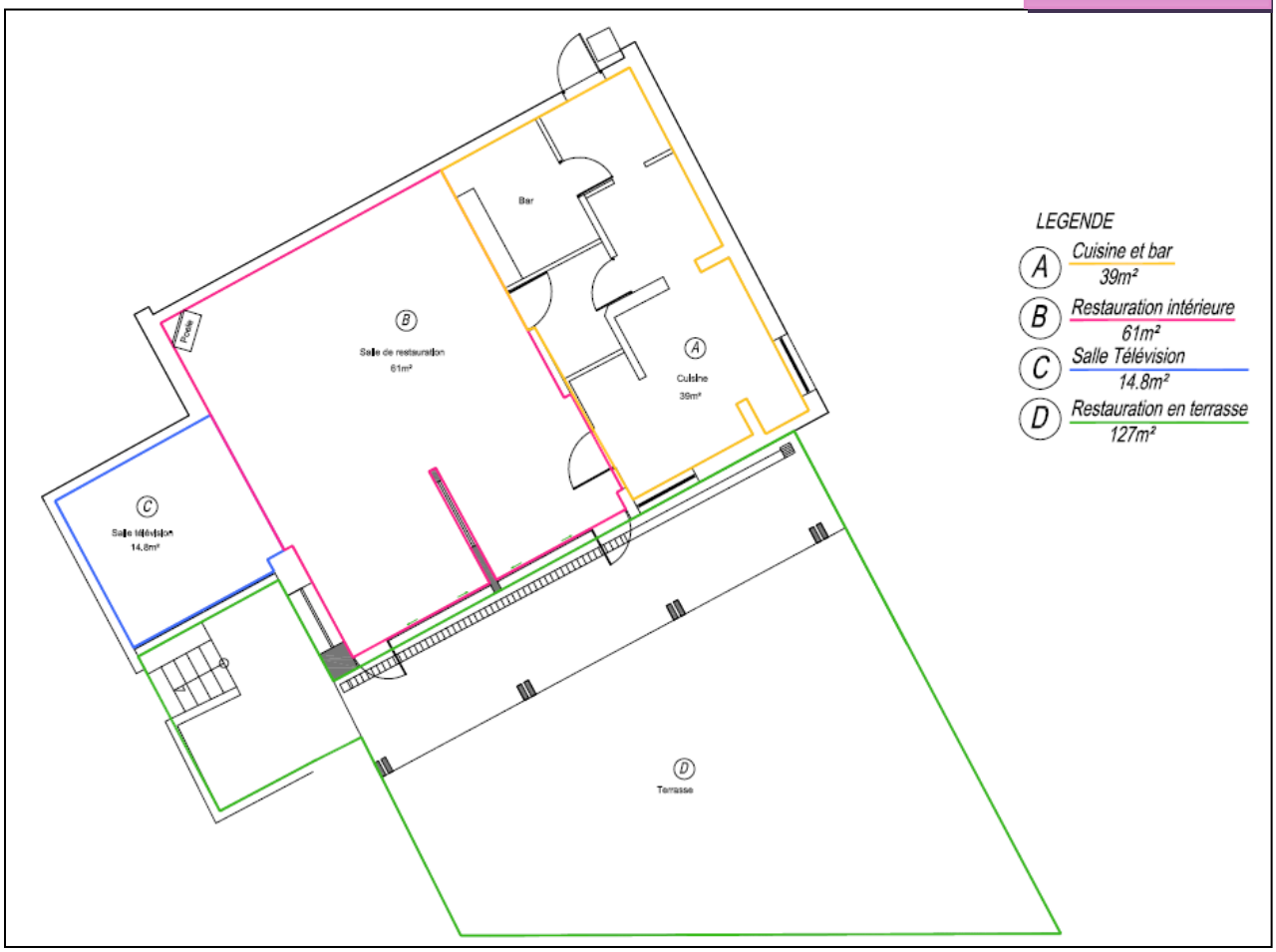

Article 3 - CONDITIONS DE LA CONSULTATION

Le local faisant partie du domaine public communal, l'exploitation se fera par le biais d'une convention d'occupation précaire d'une durée de **3 ans**, à compter du **10 décembre 2018** et dont le projet est joint au présent règlement.

Le présent appel à candidatures est lancé avec une redevance mensuelle de :

Neuf cents euros (900,00 €)

Un dépôt de garantie équivalent à un mois de redevance sera demandé.

Le bénéficiaire supportera l'ensemble des frais de fonctionnement résultant de l'exploitation des locaux ainsi que la taxe d'enlèvement des ordures ménagères.

Article 4 - PRESENTATION DES OFFRES

Un avis d'appel à candidatures a été mis en ligne sur le site internet de la ville de Saint-Laurent-du-Var et sur le journal Les Petites Affiches conformément aux dispositions de l'article L.2122-1-1 du Code Général de la propriété des personnes publiques.

Les candidats auront à produire un dossier complet comprenant un dossier personnel et un dossier d'offre.

1) Dossier personnel

- une lettre de motivation
- profil professionnel du candidat (diplôme, expérience professionnelle)
- copies des titres et diplômes
- photocopie recto-verso de la pièce d'identité du candidat en cours de validité
- copie des statuts de la société et justificatif de l'inscription au registre du commerce et des sociétés ou répertoire des métiers (extrait Kbis, D1)
- une attestation sur l'honneur relative au respect des obligations déclaratives et de paiement en matière de cotisations et contributions sociales auprès de l'URSSAF
- une attestation sur l'honneur relative au respect des obligations sociales et notamment de la déclaration obligatoire d'emploi des travailleurs handicapés si l'entreprise à plus de 20 salariés (préciser si l'entreprise à moins de 20 salariés)
- avis d'imposition, le cas échéant
- attestation d'assurance

2) Dossier d'offre

- Présentation du projet (concept, gamme de produits proposés, …)
- Business plan prévisionnel (plan de financement, moyens humains, stratégie commerciale, compte d'exploitation prévisionnel sur 3 ans, garanties bancaires le cas échéant…)
- Montant des investissements prévus et durée d'amortissement
- Carte, catalogue des produits
- Plan / croquis de l'aménagement du local

Article 5 - CONDITIONS DE REMISE DES OFFRES

Le dossier complet sera inséré dans une enveloppe cachetée portant la mention :
"Appel à Candidatures - Locaux de restauration - Complexe sportif de Montaleigne - Dossier personnel et offre - **Ne pas ouvrir**".

Le dossier devra être adressé par courrier en lettre recommandée avec accusé réception ou remis en main propre contre récépissé à l'adresse indiquée ci-dessous :

COMMUNE DE SAINT-LAURENT-DU-VAR
Service Juridique, Règlementation et Patrimoine
222 Esplanade du Levant
Hôtel de Ville
06700 SAINT-LAURENT-DU-VAR (FRANCE)

Du lundi au vendredi (hors jours fériés)
De 08h30 à 12h00 et de 13h30 à 17h00

Des renseignements supplémentaires peuvent être obtenus auprès du Service Juridique, Règlementation et Patrimoine :
Tél : 04.92.12.42.61 - Fax : 04.92.12.60.94
Courriel : juridique@saintlaurentduvar.fr

La date limite de présentation des dossiers des candidats est le :

Vendredi 26 octobre 2018 à 16h30

Les plis qui seraient remis ou dont l'avis de réception serait délivré après l'heure et la date limite fixées au présent règlement, ou remis sous enveloppe non cachetée, ne seront pas retenus.

Article 6 - CRITERES ET MODALITES DE SELECTION

- Les **critères de sélection** suivants seront pris en compte lors de l'étude des dossiers :

1) Candidature (40 %)

- Expériences professionnelles dans le domaine
- Capacités financières
- Capacités techniques et moyens humains

2) Projet de restauration (45 %)

- Amplitude d'ouverture
- Offre de restauration
- Nombre de couverts
- Politique tarifaire

3) Qualité des aménagements (10 %)

- Type et qualité du mobilier
- Aménagement décoratif

4) Préservation de l'environnement (5 %)

- Recyclage des déchets
- Mesures prises en faveur du développement durable

- Les **modalités de sélection** se feront de la manière suivante :

1) Vérification de l'éligibilité du dossier au regard des pièces requises

2) Analyse sur le fond des dossiers au regard des critères de sélection précisés ci-dessus

3) Entretien avec les candidats ayant présenté les dossiers les plus intéressants

4) Information des candidats du résultat de l'appel à candidatures par courrier

Article 7 - VISITES

Chaque candidat souhaitant visiter les lieux pourra le faire, selon un planning préétabli et après inscription préalable auprès du Service Juridique, Règlementation et Patrimoine aux coordonnées mentionnées ci-dessus (cf. article 5). Les visites auront lieu aux dates suivantes :

Mardi 16 octobre 2018 à 11h00
Jeudi 18 octobre 2018 à 11h00